

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**FOURNITURES DE
CARBURANTS EN VRAC ET
A LA POMPE (3 LOTS)**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(C.C.T.P.)

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché porte sur la fourniture de carburants en vrac et à la pompe (système cartes) nécessaires au fonctionnement des véhicules municipaux.

Les besoins annuels à pourvoir, répartis suivant trois catégories sont estimés pour la **fourniture de carburant en vrac** approximativement à :

- Super sans plomb octane 95	1000 hl
- Gasoil EMC 5%	3300 hl
- Fioul TBTS*	1000 hl

*TBTS : très basse teneur en soufre

Les besoins annuels à pourvoir, répartis suivant trois catégories sont estimés pour la **fourniture de carburant à la pompe** approximativement à :

- Super SP 95 et SP 98 :	450 hl
- Gasoil :	300 hl
- Gpl :	60hl

Les fournitures sont alloties comme suit

-lot 1 Livraison de Carburant en vrac
- Essence Sans Plomb 95 et Gasoil

-lot 2 Livraison de Carburant en vrac
- Fioul TBTS*

*TBTS : très basse teneur en soufre

-lot 3 Carburant à la pompe (Systèmes cartes)
- Super SP 95 et SP 98 :
- Gasoil :
- Gpl :

ARTICLE 2 : EXECUTION DU MARCHE

Pour chaque lot les fournisseurs devront remplir l'annexe devis descriptif correspondant (voir tableaux ci-joint)

LOT 1 - CARBURANT EN VRAC - Sans Plomb 95 et Gasoil

Les livraisons devront être faites dans un délai de 24 H en règle générale si les commandes sont passées avant 10h00.

Les fournitures seront livrées à pied d'œuvre, par le soumissionnaire selon les indications données, elles seront reçues par les intéressés qui en donneront récépissé sur un bordereau dressé au préalable par le fournisseur d'après les bons de commandes.

Les livraisons se feront obligatoirement du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13H30 à 16H30.

Le fournisseur devra confirmer téléphoniquement au responsable du Garage Municipal au 01 49 33 67 29 ou par fax au 01 49 33 67 80, la date et l'heure d'arrivée de chaque camion citerne.

Les livraisons auront lieu obligatoirement en présence de l'agent communal délégué à cet effet.

Les quantités livrées seront authentifiées par un bon de livraison qui sera contresigné par le livreur du fournisseur et par l'agent communal délégué et opposable au titulaire le cas échéant.

L'agent communal chargé de la réception des fournitures sera habilité à faire les vérifications qu'il jugera nécessaire au contrôle des quantités fournies (voir article 5 du CCAP). Le fournisseur sera tenu de mettre à la disposition de l'Administration aux lieux de livraison les jauges réglementaires permettant la vérification des quantités livrées.

L'agent communal constatera en présence du livreur qu'avant le départ du dépotage le volucompteur est à zéro.

Les livraisons seront faites sur place au Centre Technique Municipal (10 avenue de Stalingrad) en vrac par camion citerne.

La réserve est compartimentée en deux cuves :

- cuve super sans plomb octane 95	10 M3
- cuve gas-oil	15 M3

Le dépotage se fait au droit de chaque compartiment

En aucune manière, la livraison ne sera faite sans l'avis de l'agent communal.

Les besoins annuels à pourvoir, répartis suivant trois catégories sont estimés pour la **fourniture de carburant en vrac** approximativement à :

- Super sans plomb octane 95	1000 hl
- Gasoil EMC 5%	3300 hl

Le GAS-OIL

Il doit faire l'objet des modifications de propriété physique répondant aux saisons « été » et « hiver » et « grand froid », la ville de Saint-Denis étant systématiquement informée des modifications qui seraient apportées.

LOT 2 - CARBURANT EN VRAC - Fioul TBTS*

*TBTS : très basse teneur en soufre

Les livraisons devront être faites dans un délai de 24 H en règle générale si les commandes sont passées avant 10h00.

Les fournitures seront livrées à pied d'oeuvre, par le soumissionnaire selon les indications données, elles seront reçues par les intéressés qui en donneront récépissé sur un bordereau dressé au préalable par le fournisseur d'après les bons de commandes.

Les livraisons se feront obligatoirement du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13H30 à 16H30.

Le fournisseur devra confirmer téléphoniquement au responsable du Garage Municipal au 01 49 33 67 29 ou par fax au 01 49 33 67 80, la date et l'heure d'arrivée de chaque camion citerne.

Les livraisons auront lieu obligatoirement en présence de l'agent communal délégué à cet effet.

Les quantités livrées seront authentifiées par un bon de livraison qui sera contresigné par le livreur du fournisseur et par l'agent communal délégué et opposable au titulaire le cas échéant.

L'agent communal chargé de la réception des fournitures sera habilité à faire les vérifications qu'il jugera nécessaire au contrôle des quantités fournies (voir article 5 du CCAP). Le fournisseur sera tenu de mettre à la disposition de l'Administration aux lieux de livraison les jauges réglementaires permettant la vérification des quantités livrées.

L'agent communal constatera en présence du livreur qu'avant le départ du dépotage le volucompteur est à zéro.

Les livraisons seront faites sur place au Centre Technique Municipal (10 avenue de Stalingrad) en vrac par camion citerne.

La réserve est compartimentée en une seule cuve :

- Cuve fioul (TBTS)	5 M3
---------------------	------

Le dépotage se fait au droit de chaque compartiment

En aucune manière, la livraison ne sera faite sans l'avis de l'agent communal.

Les besoins annuels à pourvoir, répartis suivant trois catégories sont estimés pour la **fourniture de carburant en vrac** approximativement à :

- Fioul (TBTS)	1000 hl
----------------	---------

LOT 3 - FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE - SYSTEMES CARTES

Le système de type carte devra permettre une saisie sécurisée du kilométrage en station et de limiter les volumes de prise de carburant à la pompe.

Le soumissionnaire devra préciser les modalités particulières de la gestion du système carte et de produire dans son offre, la situation géographique des stations où l'approvisionnement sera possible. Le volume représenté par le système carte est évalué approximativement à :

Super SP 95 et SP 98 :	45 000 litres
Gasoil :	30 000 litres
Gpl :	6 000 litres

LE GAS-OIL

Il doit faire l'objet des modifications de propriété physique répondant aux saisons « été » et « hiver » et « grand froid », la ville de Saint-Denis étant systématiquement informée des modifications qui seraient apportées.